Reconnaissance des médecines parallèles

UNIO devrait réagir pour Homéo !

Moens appelle à une politique de la chaise vide

Le président de l'Absym a envoyé à toutes les universités une lettre cinglante les appelant à pratiquer la politique de la chaise vide dans les chambres ad hoc pour empêcher toute reconnaissance des thérapeutes non-conventionnels.

«*La loi Colla a démontré depuis 12 ans son inutilité*», fulmine Marc Moens. Qui se souvient que les doyens des Facultés de médecine belges avaient protesté à l'époque contre la loi Colla en 1999. «*Leur conclusion était que* 'les médecines parallèles ne soignent pas et scorent à peine mieux que le placebo'.» Etant donné cet argument scientifique, Moens estime «*irresponsable*» de laisser bientôt les médecines parallèles être remboursées.

Non-médecins

La loi comporte un autre risque, pour le biologiste clinicien car «*elle limite fortement l'utilisation de cette pseudo-médecine aux non-médecins mais ne la rend pas impossible pour autant*».

Moens s'arme alors d'une construction juridique expliquant qu'une loi qui, dans les six mois de sa publication au *Moniteur* n'a pas reçu les arrêtés d'exécution ad hoc, est frappée de nullité. Certes, le tribunal met en demeure l'Etat d'appliquer la loi. Mais cela ne détourne pas l'Absym de son intention. Car elle distingue une série d'incertitudes juridiques notamment dans la composition des chambres censées encadrer la reconnaissance de ces pratiques.

D'où la demande de pratiquer la politique de la chaise vide car personne ne peut être obligé à siéger dans des chambres qui doivent délibérer avec un certain quorum. Or, celui-ci est de 50% de présence pour qu'un avis soit valable. Sinon, une majorité de rechange doit décider. En l'absence du cadre requis, une procédure d'urgence est certes prévue mais une procédure sans fin s'en suivrait, espère le président de l'Absym.

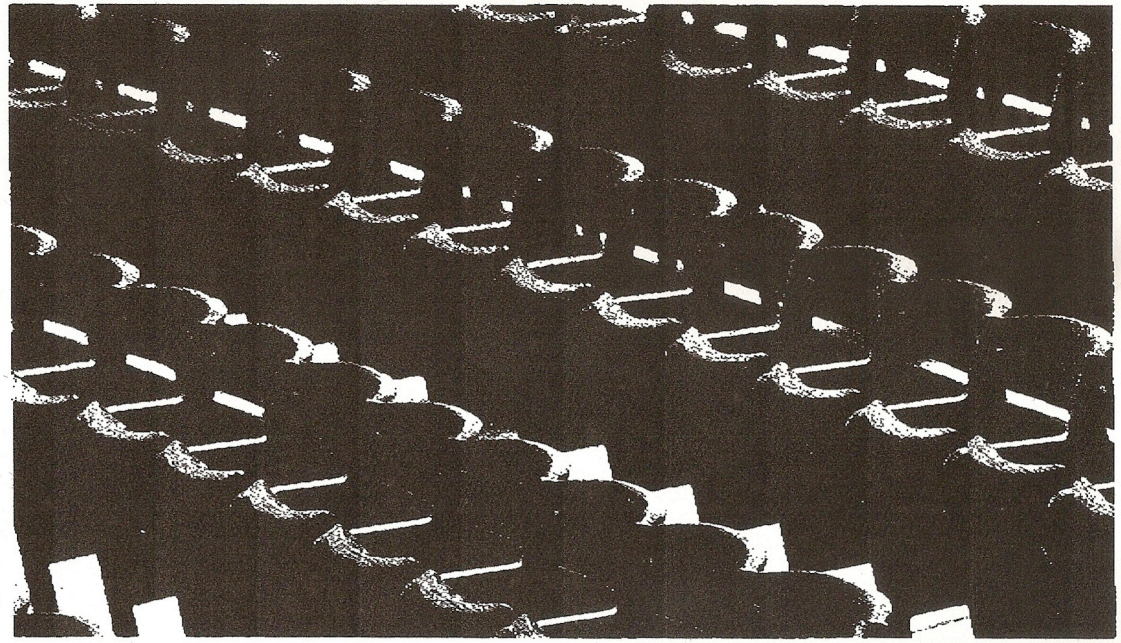

Ne pas proposer de candidat!

Qui plus est, la moitié des membres des Chambres seront nommés sur proposition des Facultés de médecine. Aucune procédure d'urgence n'existe à cet égard. Ce qui rend la composition des chambres impossible. Moens compte donc beaucoup sur le soutien des doyens dans cette affaire. Il les enjoint tout simplement à ne pas proposer de candidats!

Bien entendu, le Parlement pourra toujours voter une nouvelle loi qui remette en selle la Loi Colla mais ce le serait «*après que la loi Colla ait démontré son inutilité depuis 12 ans [qu'elle n'est pas appliquée]*».

La balle est donc dans le camp des doyens, conclut Moens.

Pascal Selleslagh

RLM de Liège: correctif

C'est le Réseau local multidisciplinaire (RLM) de Liège qui accueille les médecins de la Basse-Meuse et non le RLM

21/09/2011 15:34 023461826 UNIO PAGE 02